

Modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme

AVERTISSEMENT CONCERNANT LE DOSSIER 4E

Le dossier 4e porte sur la modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) couvrant le secteur Saint-Eugène.

Suite à la tempête Aurore du 20 octobre 2021, un des arbres identifiés comme étant à protéger au Sud du périmètre a été déraciné :



Le schéma d'aménagement de l'OAP présenté dans le dossier sera donc modifié avant l'approbation de la modification simplifiée, pour tenir compte de cet événement.

Une croix rouge marque la suppression future de l'arbre en question sur le schéma d'aménagement, comme présenté ci-après.

